

**Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation  
du transport collectif urbain transfrontalier au sein du périmètre Unireso  
Accord transactionnel relatif au financement des impacts  
du covid-19 pour l'année 2021**

entre :

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports Publics Transfrontaliers (GLCT), sis 155 rue Ada Byron – 74 160 ARCHAMPS, représenté par sa Présidente, Monsieur Patrice DUNAND, spécialement habilité aux fins des présentes suivant la délibération de l'Assemblée en date du 20 décembre 2022,

D'une part,

ET

La Société Transports Publics Genevois, sise 1 route de la Chapelle, 1212 GRAND-LANCY 1 – SUISSE, représentée par Madame Anne HORNUNG SOUKUP agissant en qualité de Présidente des Transports Publics Genevois et par Monsieur BERDOZ Denis, agissant en qualité de Directeur général des Transports Publics Genevois.

## **PREAMBULE**

En 2020 le GLCT et ses membres se sont engagés à compenser les pertes de recettes des tpg dues à la crise sanitaire en s'appuyant sur les recettes effectives en comparaison aux charges réelles du fait de l'adaptation de l'offre nécessaire et des restrictions sanitaires.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, qui s'est réunie le 20 janvier 2022, a décidé de poursuivre la prise en charge des impacts financiers liés à la COVID-19 pour l'exploitation des différentes lignes transfrontalières exploitées par les tpg dans le cadre des différentes Délégations de Service Public (DSP) au titre de l'année 2021.

## **ACCORD**

La situation de chaque ligne a été étudiée sur la base des recettes commerciales contractuelles et de la réalité des recettes commerciales durant l'année 2021, compte tenu de la variation de la fréquentation.

Aussi, il est proposé un accord avec la société tpg basé sur les principes suivants :

- Recettes commerciales contractuelles 2021,
- Les recettes réellement encaissées en 2021, compte-tenu de la fluctuation de la fréquentation,
  - o La ligne F, présentant un résultat déficitaire avant l'apparition de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (recettes réelles en 2019 inférieures aux recettes prévisionnelles d'environ 17%), une déduction de cette surestimation de recettes proportionnellement au contractuel 2021 (soit 17% des recettes contractuelles 2021),
  - o Les lignes M et N présentant un résultat positif malgré le contexte sanitaire et au vu de la sous-estimation des recettes (recettes réelles en 2019 supérieures aux recettes prévisionnelles), les recettes supplémentaires sont neutralisées au profit de l'exploitant,
- La prise en charge de surcoûts liés à la désinfection des véhicules,
- La prise en charge via cet accord transactionnel de, uniquement, la part française des impacts dus au covid, la part suisse ayant été versée directement par le Canton de Genève aux tpg dans le cadre d'une enveloppe globale.

Cet accord intègre la révision annuelle des prix pour ces différentes charges, arrêtée à +8.47% pour l'année 2021. Il comprend par ailleurs un taux de change moyen entre le franc suisse et l'euro pour l'année 2021 de 1,08101082.

Il en résulte le bilan suivant en € pour l'ensemble des lignes du GLCT :

Produits contractuels	11 086 458 €
Produits réels	7 891 455 €
Neutralisation des recettes supplémentaires des lignes M et N	-105 871€
Surestimation ligne F	689 892 €
<b>Résultat (pertes de recettes totales)</b> <i>Produits contractuels - réels (dont neutralisation M et N) - surestimation ligne F</i>	<b>- 2 610 981 €</b>
<i>Part française</i>	<i>- 1 232 013 €</i>
<b>Désinfection</b>	<b>- 18 302 €</b>
<i>Part française</i>	<i>- 13 970 €</i>
<b>Total</b>	<b>- 2 629 283 €</b>
<i>Part française</i>	<i>- 1 245 983 €</i>

Le bilan par ligne et lot est le suivant en € :

		Recettes contract.	Recettes réelles	Surestim. recettes (17%)	Neutralis. des recettes suppl.	Pertes de recettes	Pertes Part France	Désinfection Part France
<b>Lot 1</b>	64	304 954 €	192 396 €			-112 558 €	-80 591 €	-4 541 €
	T	30 751 €	15 380 €			-15 371 €	-10 268 €	-9 429 €
	F	4 058 188 €	2 408 296 €	689 892 €		-960 000 €	-511 680 €	
	68	933 068 €	633 505 €			-299 563 €	-283 986 €	
	66	682 733 €	484 822 €			-197 911 €	-144 475 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 009 693 €</b>	<b>3 734 399 €</b>	<b>689 892 €</b>		<b>-1 585 402 €</b>	<b>-1 030 999 €</b>	<b>-13 970 €</b>
<b>Lot 2</b>	D	4 932 275 €	3 906 696 €			-1 025 579 €	-201 013 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 932 275 €</b>	<b>3 906 696 €</b>	<b>0 €</b>		<b>-1 025 579 €</b>	<b>-201 013 €</b>	

Lot 3	M	74 551 €	124 208 €		49 657 €			
	N	69 938 €	126 153 €		56 214 €	0 €	0 €	
	TOTAL	144 489 €	250 360 €	0 €	105 871 €	0 €	0 €	

TOTAL	11 086 458 €	7 891 455 €	689 892 €	105 871 €	-2 610 981 €	-1 232 013 €	-13 970 €
							- 1 245 983 €

**Ainsi, le GLCT versera pour l'année d'exploitation 2021 à la société tpg, une compensation financière complémentaire, pour la partie française des lignes transfrontalières d'un montant total de 1 245 983 €HT, selon la décomposition ci-dessus.**

Compte tenu des termes de cet accord, les parties conviennent qu'au titre de l'année 2021, aucune autre compensation ne pourra intervenir entre le GLCT et tpg. Les parties déclarent expressément qu'elles ont disposé du temps matériel nécessaire pour étudier, négocier et arrêter les clauses de ce protocole d'accord qui sera définitif.

### **MAINTIEN DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS INITIALES**

Les stipulations des conventions et leurs annexes, autres que celles mentionnées dans le présent protocole d'accord, demeurent inchangées.

Fait à .....le....., en autant d'originaux que de Parties.

Pour le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers

Pour la Société des Transports  
Publics Genevois